

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE
4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20230221-20230204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2023

Publication : 27/02/2023

Certifié par le Président

oOo

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois, le 21 Février à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 67 titulaires - 37 suppléants	<u>Résultat du vote :</u>
Délégués présents : 39 délégués (39 titulaires - 0 suppléant)	Voix Pour : 39
Dont membres votants à voix délibérative : 39 délégués	Voix Contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 14 Février 2023	Abstention : 0

Membres présents:

Titulaires: Mr Adam Hubert, Mr Bahu Nicolas, Mr Bandry Didier, Mme Belleville Catherine, Mr Burel Régis, Mr Cantot Dominique, Mr Carlon Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Duclos Dominique, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mr Gebka Jacques, Mme Gléze Séverine, Mme Hernandez Maryse, Mr Hoerter Michel, Mr Jacquin Claude, Mr Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mr Peugniez Michaël, Mme Picard Florence, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Dantel, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly.

Suppléants votants: -

Membres absents excusés :

Mr Alexandre David, Mr Arnefaux Alain, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Bruneaux Henri, Mr Davin Benoit, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gabriel Madeleine, Mr Hay Etienne, Mr Hourdry Mathieu, Mr Hubier Maxime, Mr Lévêque Yves, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Maleze Patrick, Mme Pauly Brigitte, Mme Vaudé Gaëlle, Mr Verhulst Eric, Mr Verot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Membres absents:

Mr Atzeni Frédéric, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mr Mangin Eric, Mr Moyse Dominique, Mr Simon André.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Frex Dominique

Objet : ouverture des autorisations de programme	N°20230204
---	-------------------

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2311-3,

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le caractère pluriannuel de certaines dépenses d'investissement,

- Attendu que l'ouverture d'une autorisation de programme permet, dans le cadre de la réalisation d'opérations d'investissement pluriannuel, de voter le montant total de l'opération à financer et d'ouvrir annuellement au budget, les crédits de paiement nécessaires à la prise en charge des dépenses de l'exercice en cours.

Le Président propose à l'assemblée, d'ouvrir une autorisation de programme sur les opérations suivantes :
Réhabilitation station de Fère-en-Tardenois, dont les travaux seront réalisés sur l'échéancier allant de 2023 à 2024,

Usines de traitement de pesticides, dont les travaux seront réalisés sur l'échéancier allant de 2023 à 2026.

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président :

- Vu l'avis favorable de la commission des finances en réunion du 8 février 2023,
- Vu l'avis favorable des membres du bureau en réunion du 7 février 2023,

DECIDENT, après en avoir délibéré :

- DE VOTER le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiements relatifs aux opérations, comme détaillé ci-après :

Création d'Autorisations de Programme					
Libellé	Montant de l'Autorisation	Montant des Crédits de Paiement			
		2023	2024	2025	2026
Réhabilitation station de Fère en Tardenois (AP n° 2023-01)	2 545 000,00	1 392 000,00	1 163 000,00		
Usines de traitement des pesticides (AP n° 2023-02)	2 011 000,00	131 000,00	600 000,00	680 000,00	600 000,00

Toute modification intervenant sur le montant de l'autorisation de programme ou la répartition des crédits de paiement fera l'objet d'un réajustement sur décision du Comité Syndical.

Le Président est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,

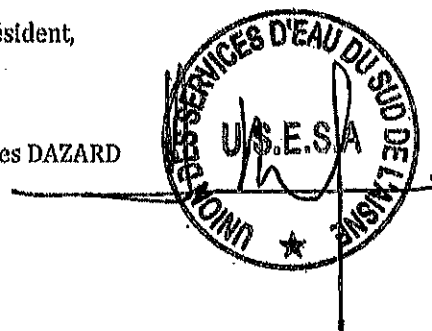
Dominique FREX



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20230221-20230204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 24/02/2023

Publication : 27/02/2023

Certifié par le Président